



Réunion du Comité Syndical

du 12 octobre 2011

CS - 3.06

Modification du tableau des emplois permanents

Le douzième jour du mois d'octobre de l'année deux mil onze à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Pierre SANTOSILLO, Robert DEMUTH, Jean-Claude MATHEY, Daniel FEURTEY, Jean-François ROOST, Leouahdi Selim GUEMAZI, Pascal MARTIN, Jean MONNIER

S.I.C.T.O.M. : MM. Marcel GRAPIN, Gérard GUYON, Roger-Serge TOUPENCE
Mme. Alexia LAVALLEE

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : M. Jean-Pierre SALVADOR

Le quorum est atteint : 12 présents



Etaient excusés

- Délégués titulaires :

C.A.B. : M. Denis JEANGERARD

Pouvoir : M. Denis JEANGERARD à M. Pascal MARTIN

S.I.C.T.O.M. : MM. Hervé GRISEY, Roger GAUGLER

Pouvoir : M. Hervé GRISEY à M. Marcel GRAPIN

- Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Pierre BOUCON, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Olivier MICHAU. Mme. Céline RAIGNEAU

S.I.C.T.O.M. : MM. Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD





Réunion du Comité Syndical

du 12 octobre 2011

CS - 3.06 **Modification du tableau** **des emplois permanents**

RAPPORT
Présenté par M. Robert DEMUTH
Vice-Président

Monsieur le Président rappelle la compétence de l'assemblée délibérante dans la procédure de création et de suppression des emplois, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il revient sur le tableau annuel des emplois permanents au 1^{er} janvier 2011, fixé suivant délibération CS 7.06 du 8 décembre 2010, et propose de le modifier comme suit :

- suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (quai de transfert de DANJOUTIN)

Cette proposition intervient à la suite d'un départ en retraite, qui ne sera pas remplacé. Elle a fait l'objet d'une consultation du Comité Technique en date du 22 juin 2011.

Ceci exposé,

A L'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- **VALIDE la proposition de suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.**

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 12 octobre 2011 ladite délibération ayant été affichée par extrait le **conformément à**
l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,



Leouahdi Selim GUEMAZI